

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 17 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le neuf septembre deux mil vingt et un, s'est réuni au restaurant scolaire, sous la présidence de M. LE CALVE Pascal, Maire.

Étaient présents :

M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, M. ZEO Philippe, Mme PUREN Isabelle, M. LOTHORE Jean-Paul, M. SAINT-JALMES Yves, Mme JACOB Marina, M. HERVE Kervadec, Mme SIMON Julie, M. DIERCKX Alexandre, M. LECLERCQ Sébastien, M. LESCOP Thierry, Mme PINEAU Annick, M. DANIEL Jean-Louis, M. LESIEUR Arnaud, Mme RIBET Valérie, M. COSTA Sébastien, M. MALLET Patrick, Mme DERRIEN Cécile, M. LOTHORE Jean Michel, M. ROLLAND Mathieu, Mme SAFIR Sylvie.

Avaient donné pouvoir :

Mme DURIEZ Christine a donné pouvoir à M. LE CALVE Pascal.
Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne a donné pouvoir à Mme SIMON Julie.
Mme GOBLET Gaëlle a donné pouvoir à Mme BONNEC Katia.
Mme COLLETTE Claire a donné pouvoir à M. MALLET Patrick.

Était absente excusée : Mme GRAIGNIC Magali.

Mme BONNEC Katia a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Présentation du service GEMAPI d'AQTA ;
2. Projet d'acquisition du bois à proximité de l'espace culturel ;
3. Création de passerelles – sentier des bons voisins – convention d'entente intercommunale ;
4. Modification du tableau des effectifs ;
5. Exonération de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation ;
6. Convention relative aux dons des ouvrages usagers de la médiathèque à Book Hémisphère ;
7. Questions diverses.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

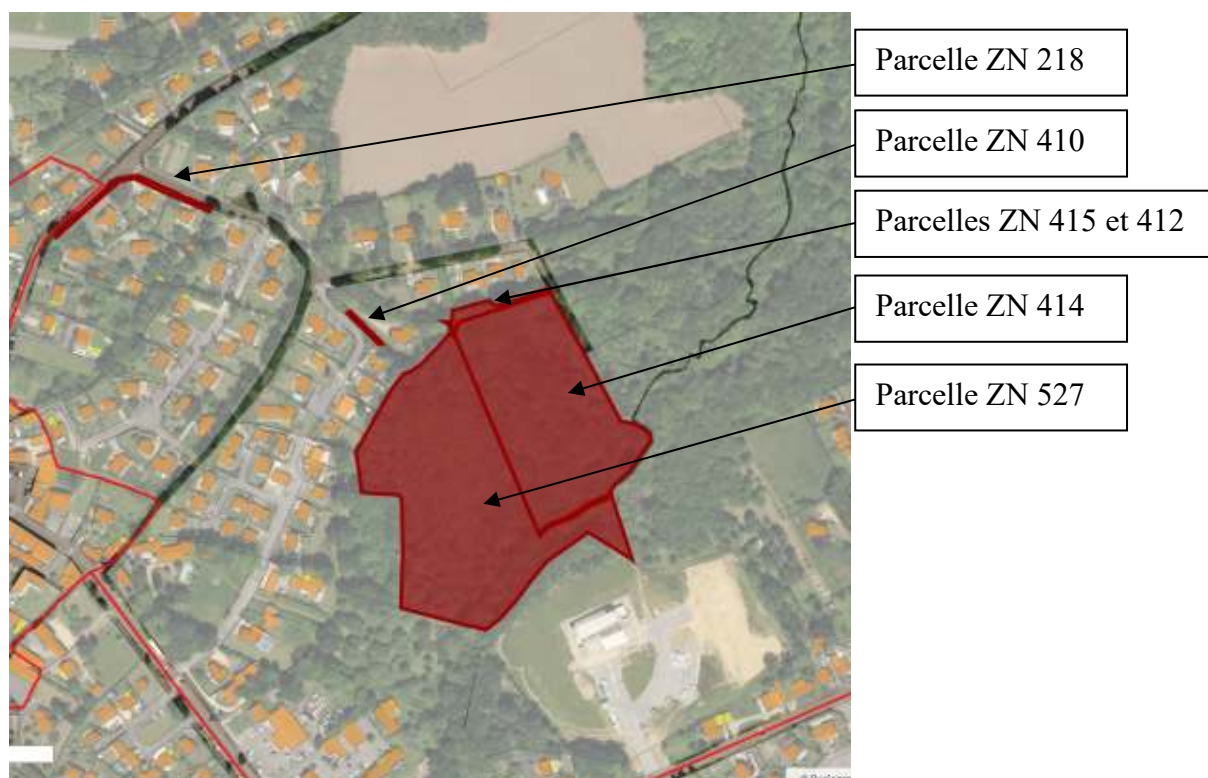
N°	OBJET
2021-49	Acquisitions de parcelles – bois à proximité de l'espace culturel.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'acquisition des bois situés à proximité de l'espace culturel.

Il explique avoir écrit à Mme HOLTZ (née GAHINET) Brigitte et Mme GAHINET Catherine, propriétaires des parcelles. Ces dernières ont donné un accord au prix de 12 000 € à la condition que la mairie achète l'ensemble des parcelles dont elles sont propriétaires à savoir :

- Parcelle ZN 218 de 270 m² (talus situé le long de la voirie) ;
- Parcelle ZN 410 de 68 m² (talus situé le long de la voirie) ;
- Parcelle ZN 412 de 21 m² (bois) ;
- Parcelle ZN 414 de 13 461 m² (bois) ;

- Parcelle ZN 415 de 459 m² (bois) ;
- Parcelle ZN 527 de 18 900 m² (bois) ;
- Total : 33 179 m².



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'acquérir les parcelles ZN218, ZN410, ZN412, ZN414, ZN415, ZN527 d'une contenance totale de 33 179 m² auprès de Mme GAHINET Catherine et Mme HOLTZ Brigitte (née GAHINET) au prix de 12 000,00 € ;
- Autorise M. le Maire à signer les actes relatifs à cette cession ;
- Dit que les frais afférents à l'acquisition (frais de notaire, impôts...) seront à la charge de la mairie.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

N°	OBJET
2021-50	Création de passerelles – sentier des bons voisins – convention d'entente intercommunale.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la mairie a procédé au remplacement des passerelles de Kerivant Saint Guy et de Locmaria situées sur le sentier de randonnée des Bons Voisins.

Le montant des travaux s'élève à 8 976 € hors taxes. Le conseil départemental a accordé une subvention de 3 141,00 €. Il reste donc un solde à financer de 5 835,00 €.

Le sentier est situé sur le territoire des communes de Landévant (5 kilomètres), de Pluvigner (5 kilomètres) et de Landaul (2 kilomètres).

- la modification du tableau des effectifs présenté ci-dessus,
- le tableau des effectifs permanents de la Commune tel qu'il apparait ci-après :

Emplois à temps complet :

Filière	Grade	Nombre
Administratif	Attaché	1
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2
	Adjoint administratif	1
Technique	Agent de maîtrise principal	1
	Agent de maîtrise	2
	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1
	Adjoint technique	5
Culturelle	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	1
Total		15

Emplois à temps non complet :

Filière	Grade	Nombre
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 à TNC à 33 h / semaine
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 TNC à 24,50h / semaine
	Adjoint technique	8 à TNC 2 à 28h / semaine 1 à 25h00 / semaine 1 à 20h00 / semaine 1 à 15h50 / semaine 1 à 11h00 / semaine 1 à 8h /semaine 1 à 7h50 / semaine
Médico-sociale	Agent maîtrise	1 à TNC 1 à TNC 28h / semaine
	Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	2 à TNC 1 à TNC 28h / semaine 1 à TNC 29h / semaine
	Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	2 à TNC 1 à 30h50 /semaine 1 à 29h / semaine
Animation	Adjoint animation	4 à TNC 1 à 30 h / semaine 1 à 24h / semaine 1 à 19h / semaine 1 à 8h / semaine
Total		19

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

N°	O B J E T
2021-52	Exonération de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Le conseil municipal avait délibéré le 29/09/2010 pour la suppression de l'exonération de la taxe foncière de 2 ans sur tous les logements selon l'article 1383 du code général des impôts (CGI).

Or suite à la réforme relative à la taxe d'habitation et notamment le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur la part communale, le législateur a modifié la rédaction de l'article 1383 du CGI. Par conséquent cette délibération est caduque et à défaut d'une nouvelle délibération l'exonération sera totale.

Une délibération doit être votée pour le jeudi 30 septembre 2021 au plus tard pour limiter l'exonération selon une quotité allant de 40 à 90 % (la suppression de cette dernière à 100 % n'étant plus possible selon la nouvelle rédaction).

Vu l'article 1383 du code général des impôts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à vingt-quatre voix pour et deux abstentions,

- de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40 %.
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

N°	O B J E T
2021-53	Convention de partenariat avec Book Hémisphère.

Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) et Entreprise d'Insertion (EI), Book Hémisphère collecte, trie et vend des livres d'occasion de tous genres et de tous types. Elle est à ce titre un acteur de l'économie sociale et solidaire.

La collecte s'étend dorénavant à d'autres supports culturels (CD, DVD, jeux de société...) et s'établit de deux façons différentes :

- L'enlèvement des documents réformes/désherbés des médiathèques ;
- La disposition de points de dépôts via des boîtes à culture.

Il est proposé l'établissement d'une convention pour l'enlèvement des documents réformes/désherbés de la médiathèque de Landévant et la mise à disposition d'une boîte à culture.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le projet de convention ci-joint avec Book Hémisphère.

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

Lors de la séance du conseil municipal du dix-sept septembre deux mil vingt et un les délibérations suivantes ont été prises :

N° délibération	Objet de la délibération
2021/49	Acquisitions de parcelles – bois à proximité de l'espace culturel.
2021/50	Création de passerelles – sentier des bons voisins – convention d'entente intercommunale.
2021/51	Modification du tableau des effectifs.
2021/52	Exonération de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.
2021/53	Convention de partenariat avec Book Hémisphère.

LE CALVE Pascal	BONNEC Katia	ZEO Philippe	PUREN Isabelle	LOTHORE Jean-Paul
DURIEZ Christine Absente	SAINT- JALMES Yves	DIERCKX Alexandre	PINEAU Annick	LESIEUR Arnaud
LESCOP Thierry	KERVADEC Hervé	RIBET Valérie	GOBLET Gaëlle Absente	JACOB Marina
COSTA Sébastien	LECLERCQ Sébastien	GRAIGNIC Magali Absente	DANIEL Jean-Louis	MORVILLE- HEURTEBIS Anne Absente
SIMON Julie	LOTHORE Jean Michel	MALLET Patrick	COLLETTE Claire Absente	ROLLAND Mathieu
DERRIEN Cécile	SAFIR Sylvie			